

Les familles françaises sont les plus imposées de tous les pays de l'OCDE

Article rédigé par , le 12 avril 2017

[Source : Le Figaro]

La nouvelle étude annuelle de l'OCDE sur les impôts frappant les salaires fait apparaître d'énormes différences au sein même de l'Europe et de la zone euro.

La politique familiale française serait-elle bien moins généreuse que sa réputation le prétend? Les familles de l'Hexagone sont en effet les plus lourdement imposées de tous les pays de l'OCDE, si l'on en croit le dernier rapport annuel de l'organisation internationale intitulé «Impôts sur les salaires» et publié ce mardi.

Ainsi une famille avec deux enfants et un seul revenu salarial correspondant à la moyenne des salaires du pays devra acquitter une charge de 40 % sur ses revenus bruts (y compris les charges patronales) en France, contre 38,6 % en Italie, 34 % en Allemagne, 26,1 % au Danemark, et 20,8 % aux États-Unis.

Ces chiffres peuvent surprendre dans leur présentation, mais l'OCDE a une définition très large de la notion d'impôt: il s'agit non seulement des prélèvements directs sur les revenus salariaux tels qu'on les entend en France (l'impôt sur le revenu et la CSG), mais également des cotisations sociales payées par le salarié, ainsi que des cotisations patronales acquittées par l'entreprise, ce qui peut surprendre de prime abord.

La présentation de l'OCDE est en réalité la bonne, la seule qui ait une véritable signification économique. Car les deux éléments qui comptent vraiment en matière salariale c'est d'une part le revenu net dont dispose le salarié une fois payé ses impôts directs et ses cotisations, et d'autre part le coût salarial global pour l'entreprise qui a embauché son collaborateur. La distinction entre les cotisations payées par l'employé et celles acquittées par l'entreprise que l'on fait toujours en France est illusoire: en réalité toutes les cotisations sont assujetties au salaire et donc au salarié.

La différence entre coût salarial total et salaire net est ce que l'OCDE et les économistes en général appellent le «coin fiscal». Ce terme d'apparence technique est au contraire très concret: le coin est la pièce de métal utilisé par les forestiers pour fendre le bois. Le coin fiscal est cet écartèlement douloureux entre le coût salarial et le salaire net. Il s'élève donc à 40 % pour les familles françaises, en tout cas dans la configuration retenue par l'OCDE (un seul salaire et deux enfants). Pour les célibataires le coin fiscal est encore plus élevé, atteignant 48 % en France (pour un salaire correspondant au salaire moyen du pays). Mais le célibataire français est mieux loti que le Belge (54 % de coin fiscal) ou que l'Allemand (49,4 %).

Les pays de l'OCDE s'avèrent très hétérogènes pour ce qui est des prélèvements sur salaires. L'Europe continentale a des «coins fiscaux» bien plus élevés que les pays anglo-saxons: le célibataire britannique a un taux d'imposition (au sens large défini précédemment) de 30,8 % la famille d'outre Manche étant imposée à 25,8 %. Aux États-Unis ces taux de prélèvement direct sont respectivement de 31,7 % pour les célibataires et de 20,8 % pour les familles.

Au sein même de la zone euro on observe des différences considérables. L'Irlande est un paradis fiscal non seulement pour Google et les autres multinationales américaines, mais aussi pour ses familles dont les taux d'imposition ne sont que de 8,3 % (impôts et cotisations). La raison pour laquelle elles sont relativement plus nombreuses qu'ailleurs?

La France apparaît de nouveau comme un enfer fiscal pour les salariés à travers de ce classement de l'OCDE. Il faut toutefois remarquer que l'étude se limite aux prélèvements et ne traite pas des prestations sociales, en espèce ou en nature, pour lesquelles la France est également championne.

Jean-Pierre Robin